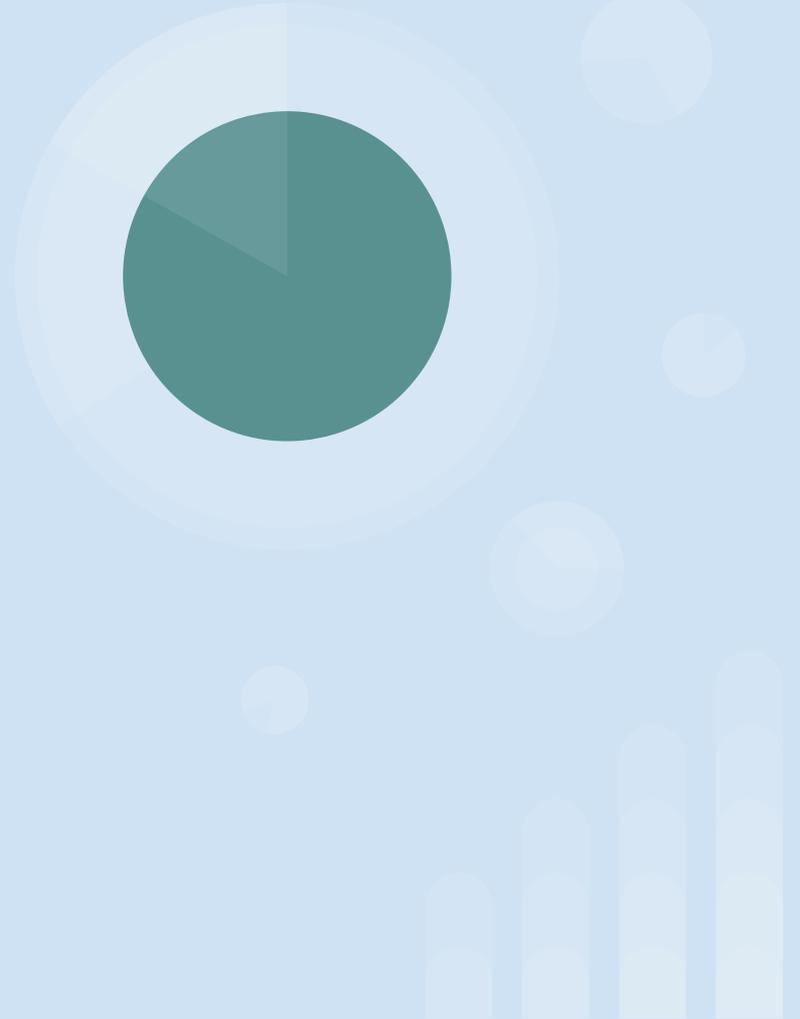


Une approche intégrée de lutte à la pauvreté et à la discrimination

Patrice Allard
Ville de Montréal

Rencontre du GEDCIQ - 26 mai 2023





Plan de la présentation

1. Repères
2. État de situation Qc
3. Au croisement des inégalités
4. Changer la dynamique
5. Pour une action locale intégrée
6. Rôles pour les gouvernements de proximité
7. Leviers à actionner
8. Questions en suspens



1. Repères: pauvreté

La Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, adoptée en 2002, définit la pauvreté comme étant :

« [...] la condition dans laquelle se trouve un **être humain qui est privé des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaires** pour acquérir et maintenir son autonomie économique ou pour favoriser son intégration et sa participation à la société. »

(QUÉBEC, 2002 : c. I, art. 2)

La pauvreté est bien plus que le manque d'argent. Elle est **multidimensionnelle** et a trait également à l'accès aux divers services et dimensions de la vie sociale.

(CCLPES, 2022)



1. Repères: discrimination

Charte des droits et libertés de la personne, article 10

Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des **droits et libertés** de la personne, **sans distinction, exclusion ou préférence** fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

Il y a discrimination lorsqu'une telle distinction, exclusion ou préférence a pour effet de détruire ou de compromettre ce droit.



1. Repères : ADS +

L'**ADS** discerne de façon préventive les effets distincts sur les femmes et les hommes que peut avoir l'adoption d'un projet destiné aux citoyennes et aux citoyens, et ce, sur la base des réalités et des besoins différenciés des femmes et des hommes.



Le **+** réfère au concept d'intersectionnalité, soit aux situations où plusieurs motifs de discrimination, comme l'âge, le sexe, l'identité de genre, les conditions sociales, la religion, la couleur de peau, la race se combinent et multiplient les effets d'exclusion.



2. État de situation: statistiques

- En 2023, le **revenu viable** pour une personne seule s'établit à 32 252 \$ à Montréal (IRIS) : le salaire minimum au Québec après impôt et redistribution à environ 25 290 \$.
- Un très grand nombre **familles montréalaises** avec un enfant de 5 ans et moins ne disposent pas des ressources pour combler ses **besoins de base (MPC - 24,9% des familles)** et encore moins pour se sortir de la pauvreté (**revenu viable - 50,9% des familles**).
- Malgré les améliorations constatées, près de **820 000 Québécoises et Québécois** vivent toujours avec un **revenu inférieur au seuil de la MPC** - au moins 255 000 personnes seules.
- Bien que le **travail salarié** diminue le risque de pauvreté, un certain nombre de personnes en emploi disposent d'un **revenu familial inférieur à la couverture de leurs besoins de base**.
- Toutes proportions gardées, les **travailleuses sont plus nombreuses** que les travailleurs à vivre une situation de faible revenu (CEPE, 2021b). Il existe aussi des différences entre les femmes elles-mêmes. Des **écarts de revenu sont observés selon une perspective intersectionnelle** (statuts d'immigrante ou d'Autochtone, monoparentalité, scolarité, etc.) (MSSS, 2018).



2. État de situation: Pauvreté et discrimination

Un double frein à la dignité

- Les **préjugés et la stigmatisation** limitent les occasions pour les personnes qui veulent se sortir de la pauvreté. En effet, ils affectent leur **estime de soi** et leur **confiance** à développer des projets et à se **valoriser**. Cela peut même amener certaines personnes à ne pas demander du soutien, par crainte d'être étiquetées et stigmatisées.
- Les personnes à faible revenu, les ménages locataires, les familles monoparentales, les personnes vivant seules et celles issues des minorités visibles ou immigrantes qui font face aux défis **les plus importants quant au coût du logement**. (Signes vitaux)
- Les ménages à l'aide sociale, les Autochtones, les personnes racisées, les jeunes, les familles monoparentales, les membres de communautés LGBTQIA+, etc., font face à de la **discrimination lors de la recherche de logement** (Frappu)



3. Au croisement des inégalités

1. Aménagement de ruelles vertes

- Les **arrondissements à revenu moyen ou élevé**, avec population jeune et niveau d'éducation élevé ont tendance à voir **plus de ruelles vertes** - à l'inverse, les lieux ayant plus d'immigrant-es récents, de minorités visibles et de familles disposent moins de ruelles vertes (T. Sénécal 2022)
- Les **ménages aisés**, éduqués et disposant d'un **capital social plus élevé** sont plus facilement mobilisables pour un projet de ruelle verte (...) et de **savoir comment développer une proposition** et la faire accepter (Brazeau-Béliveau et Cloutier 2021) programme *Ruelles vertes* à Québec.
- Le programme de ruelles vertes peut aggraver les inégalités environnementales, il faut porter une attention pour **éviter d'augmenter le prix des loyers et les déplacements de ménages défavorisés**



3. Au croisement des inégalités

2. Empreinte carbone entre riches et pauvres au Québec.

"Le **quintile supérieur des ménages** du Québec, en matière de revenu disponible — c'est-à-dire les 20 % les plus riches —, a une empreinte carbone de **28 tonnes de CO2 par année**. Les ménages qui se classent parmi le **quintile inférieur** ne libèrent quant à eux, par l'entremise de leur consommation, que **10 tonnes par année**."

3. Interpellations policières à Montréal

Le premier rapport de recherche de **STOPMTL.ca**, - cartographie participative des expériences d'interpellations policières : **30 % des interpellations** ont été perçues comme découlant de **l'apparence ou de l'identité d'un individu**.

Les interpellations auprès des personnes arabes ont augmenté de 4 fois et celles auprès des personnes autochtones ont augmenté de presque 7 fois (entre 2014 et 2017) Rapport Armony-Hassousi-Mulone 2019



3. Au croisement des inégalités

4. Tramway de Québec

Le tramway va pérenniser les inégalités en faisant grimper les valeurs foncières en Haute-Ville, là où elles sont déjà très élevées » (L-P Beaudry, professeur de sociologie au cégep de Limoilou).

« Il changera aussi complètement le visage de Maizerets ». En 2016, le quart de la population n'avait aucun diplôme et plus de la moitié des ménages déclaraient un revenu brut inférieur à 40 000 \$.

« Les investissements misent rarement sur les quartiers les plus nécessiteux» (Sophie Van Neste).

Donc: Un développement de territoire qui favorisent les quartiers les plus riches

- Mobilité et canopée accrues
- Plus de ruelles vertes et moins d'îlots de chaleur
- Espérance de vie jusqu'à 10 ans de plus entre quartiers riches et pauvres



4. Changer la dynamique

Le Québec gagnerait à adopter une **stratégie globale et intégrée de prévention basée sur la protection des risques de pauvreté**; une protection en amont de la pauvreté jusqu'à sa sortie.

- Agir de manière continue et concomitante sur les grands déterminants de la pauvreté et de l'exclusion sociale : revenu et travail, santé physique et mentale, éducation et culture, famille et réseau social; en tenant compte de l'ensemble de la population, en particulier des groupes plus vulnérables.

Une approche intégrée de prévention tout au long du parcours de vie (CEPE 2022)

- Disposer d'un **revenu** permettant une **couverture suffisante des besoins** de base;
- Avoir **accès à des services** et à un accompagnement adaptés;
- Être à l'**abri des préjugés** et de la stigmatisation;
- Accéder à un **marché du travail** et à des **emplois de qualité**.



5. Pour une action locale intégrée

Loi règles municipales

Charte des municipalités dont l'article 1 stipule que « *La présente Charte a pour objet de reconnaître la municipalité comme une **instance politique autonome** et de lui conférer les compétences, les pouvoirs, les ressources et l'autonomie nécessaires afin de répondre, au plan local, aux **besoins divers et évolutifs de sa population.** »*

- **Villes : premiers responsables de la gestion du territoire ne peuvent tolérer le non-respect des droits, atteinte à la dignité, inégalités qui impactent la cohésion sociale**



6. Rôles pour les gouvernements de proximité

Rôle QC - Mesures universelles: le gouvernement assure la redistribution de la richesse dans une perspective d'équité sociale pour l'ensemble des Québécois et Québécoises

Rôle Villes - Mesures complémentaires : les Villes contribuent aux actions du gouvernement en usant de leurs leviers propres (actifs et services de proximité) et en mettant à contribution l'écosystème local (milieu communautaire, philanthropique, institutions locales)

- Responsabilités : sports, loisirs, culture, incluant centres sportif, de loisirs et communautaires, maisons de la culture, bibliothèques; camps de jours; jardins communautaires; aménagements inclusifs (parcs, aires de jeux, jeux d'eau); soutien aux interventions communautaires de proximité, interactions des partenaires, employeur, etc.



7. Leviers à actionner pour une approche intégrée

Miser sur la proximité, la proactivité, la complémentarité

- Prestation de services accessibles et accueillants
- Embauche, formation et rétention de personnel
- Approvisionnement et donneur d'ouvrage
- Aménagements sécuritaires et universels
- Sécurité publique exempte de profilage
- Mobilisation, animation des réseaux locaux d'intervention
- Soutien communautaire
- etc.



8. Questions en suspens

Comment bien articuler l'action de lutte à la pauvreté et la discrimination et le respect des droits dans une perspective locale?

Quelles grandes orientations mettre de l'avant?

- Enrichir l'offre pour répondre aux besoins primaires des personnes
- Favoriser la pleine intégration des personnes à leur milieu par la culture, le sport et les loisirs
- Développer des quartiers résilients et solidaires

Et s' il y avait un pacte de cohésion sociale Québec-municipalités ?



Discussion

Merci de votre attention !